



PMA pour tou.te.s : Un pas en avant mais pas aussi loin qu'espéré !

Le 29 juin 2021 l'assemblée nationale a adopté définitivement la loi bioéthique dont une des dispositions est d'ouvrir l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules.

Aujourd'hui, après de nombreuses années d'attente, des débats parfois violents pour nos familles, des années à être traitées comme des citoyennes de seconde zone dans notre pays, la PMA est enfin ouverte aux couples de femmes dont les enfants vont pouvoir bénéficier d'une filiation complète dès la naissance.

Cette loi va apporter un soulagement pour de nombreuses femmes, pour de nombreuses familles, et nous nous en réjouissons.

Elle permettra enfin à ces femmes de pouvoir réaliser le projet parental dans leur pays. Ce qui n'est pas seulement une avancée pour les femmes qui vont pouvoir y avoir accès. C'est aussi une victoire pour les familles LGBTparentales et pour les enfants qui ont été conçus par PMA. Leur mode de conception devient légal dans leur propre pays. Ce qui contribue à normaliser ces schémas familiaux.

Les Enfants d'Arc en Ciel, l'asso ! tient à souligner l'avancée que représente ce nouveau droit cependant, la PMA ne sera pas pour tou.te.s tant que les personnes trans seront discriminées.

Par ailleurs, nous regrettons que l'ouverture de ce droit aille de pair avec la création d'une mesure discriminatoire envers les couples de femmes.

La création de la Reconnaissance Conjointe Anticipée permettra une filiation dès la naissance, ce qui est une réelle avancée, mais dans le même temps elle transmettra une information d'ordre privée à tou.te.s celles.ceux qui auront en main l'acte de naissance de nos enfants.

Conditionner la filiation d'un enfant à l'orientation sexuelle de ses parents est inadmissible !

Notons que la RCA n'est pas la seule imperfection de cette loi qui ne permet pas l'accès à la méthode ROPA.

Réjouissons-nous de cette avancée, mais ne nous endormons pas : c'est certes un pas de plus vers l'égalité, mais ce n'est pas le bout du chemin. Les Enfants d'Arc en Ciel continuera à demander un traitement égal pour toutes les familles quel que soit le mode de conception choisi (insémination artisanale, coparentalité...)

Dans les prochains mois, l'association mettra tout en œuvre pour accompagner et informer les femmes sur ce nouveau droit. Une attention particulière sera portée à leur accueil dans les centres de PMA et à l'accompagnement qui leur sera proposé.

Nous serons également vigilantes aux modalités d'application de la loi et les interprétations qui pourront en être faites.